



À la
Délégation suisse du Conseil Rhénan
Monsieur Niggi Rechsteiner
Grand Conseil de Bâle-Ville
Services parlementaires du canton de
Bâle-Ville
Hôtel de ville
Marktplatz 9
CH-4001 Bâle

Liestal, le 11 novembre 2025

Résolutions du Conseil Rhénan du 6 juin 2025 : courrier de réponse de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest

Monsieur,

Par courrier du 18 août 2025, la Délégation suisse du Conseil Rhénan a porté à la connaissance de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) les résolutions adoptées lors de la séance plénière du 6 juin 2025. Nous vous transmettons par la présente la réponse commune des cantons de la Suisse du Nord-Ouest.

Poursuivre l'histoire à succès d'Interreg Rhin supérieur de manière prospective et durable

Dans la région du Rhin supérieur, Interreg permet depuis maintenant trois décennies la réalisation de nombreux projets présentant des avantages concrets pour la population, l'économie, la science et l'administration. Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest participent à Interreg depuis le début des années 1990. Depuis le lancement du programme, plus de 250 projets impliquant la Suisse du Nord-Ouest ont pu être réalisés. La CGNO se félicite de la poursuite d'Interreg dans la région du Rhin supérieur à partir de 2028 et s'engagera en faveur d'une simplification des procédures d'attribution des fonds. La CGNO est par contre critique à l'égard des projets de la Commission européenne visant à centraliser les fonds et leur gestion par chaque État membre.

Intensifier la réponse transfrontalière aux plantes invasives : alerte sur le *Datura stramonium*

Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest ont élaboré leurs propres stratégies et plans d'action pour lutter contre les néobiotes. Ceux-ci ont pour objectif de minimiser ou d'empêcher les effets néfastes de la propagation de néobiotes envahissants. Ces stratégies et plans d'action s'appuient sur la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et son ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE). La LPE interdit l'utilisation et la mise sur le marché de néophytes envahissantes particulièrement problématiques. Actuellement, l'interdiction concerne 53 espèces. Le Conseil fédéral peut l'étendre si nécessaire. Le *Datura stramonium* n'est actuellement pas concerné par cette interdiction. L'adoption d'une interdiction de vente du *Datura stramonium* ne relève donc pas, en Suisse, de la compétence des cantons, mais de celle de la Confédération. Les échanges transfrontaliers et la mise en réseau concernant les espèces envahissantes relèvent de la compétence du groupe de travail Environnement de la Conférence du Rhin supérieur.

Des perspectives pour une opinion publique européenne : Soutenir la politique médiatique transfrontalière

La connexion et la mise en réseau volontaires de différents médias à l'échelle transfrontalière contribuent de manière significative à l'intégration à la région du Rhin supérieur. C'est pourquoi la CGNO accorde une grande importance tant à la réalisation et à la poursuite de projets médiatiques communs entre les fournisseurs qu'à la mise en réseau transfrontalière des professionnels des médias. En même temps, il existe de nombreux défis à relever, tels que la question des droits d'auteur, le géoblocage, la barrière linguistique, les différences interculturelles, les différents instruments de promotion des médias et, le cas échéant, le manque de volonté des fournisseurs privés.

Influences climatiques sur la santé dans la région du Rhin supérieur

La CGNO s'engage, à travers sa charte du climat, pour la protection des personnes, des animaux et de l'environnement. Elle soutient les idées innovantes et les technologies modernes en faveur de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que son suivi. Le projet Interreg Reskuh, qui traite de la résilience des exploitations d'élevage et de la préservation de l'environnement, en est un exemple.

La CGNO considère le nouveau projet de territoire du Rhin supérieur comme un instrument important. Celui-ci tient compte du changement climatique et des influences climatiques

dans la région du Rhin supérieur et part du principe que toutes les actions de planification s'orientent aux principes de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique.

Nous vous remercions de prendre note de ces informations.

Avec nos salutations les meilleures

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest



Peter Hodel

Conseiller d'État du canton de Soleure

Président de la Conférence



Julia Stühlinger

Secrétaire de la Conférence